

La lettre de la RMF UE



Juin a été un mois actif pour la PSDC.

Conformément aux conclusions du Conseil des Chefs d'Etats de décembre 2013 consacré aux questions de défense, la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne a été finalisée et adoptée le 26 juin. Après cette étape importante, il s'agit maintenant de la décliner en un plan d'action concret et détaillé.

En juin également, la force militaire de l'Union européenne en République Centrafricaine a atteint sa pleine capacité opérationnelle. Environ 700 militaires et gendarmes sont désormais déployés et actifs sur le terrain.

Enfin, concernant l'Ukraine, le 23 juin, le Conseil des Affaires étrangères a approuvé le concept de gestion de crise d'une future mission civile d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité en Ukraine.

Dans ce numéro, notre représentant permanent au Comité Politique et de Sécurité (CoPS) de l'Union européenne, l'ambassadeur Philippe Setton, nous explique le rôle particulier tenu par la France au sein de la PSDC avec les axes d'effort de notre diplomatie. Il nous précise également les avancées du Conseil européen de décembre 2013 en matière de PSDC avec un focus particulier sur la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture.

Général de corps d'armée Gilles ROUBY

*Représentant militaire permanent de la France
auprès de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne*

SOMMAIRE

Entretien avec son excellence Monsieur l'Ambassadeur Philippe Setton	2 et 3
La Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE)	4 et 5
Les délégations de l'Union européenne.....	6

Présentation



Philippe SETTON, Ambassadeur, Représentant de la France auprès du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (pages 2 et 3)

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (promotion « Saint-Exupéry » 1994), M Philippe Setton commence sa carrière à la Direction générale des Affaires politiques et de sécurité du Ministère des Affaires étrangères. En 1996, il devient 1^{er} secrétaire à l'Ambassade de France en Italie, en charge des affaires européennes. Monsieur Setton rejoint la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne en août 1999 en qualité de conseiller PESC/Relex, puis de conseiller Balkans occidentaux, avant de devenir adjoint au représentant permanent auprès du Comité politique et de sécurité puis conseiller Antici (qui prépare le travail du Comité des représentants permanents). D'avril 2004 à octobre 2004, il est conseiller chargé des questions européennes au sein du Cabinet du Ministre des

Affaires étrangères. En octobre 2004, il rejoint la Direction de la Coopération européenne en qualité de sous-directeur des Affaires générales et de l'avenir de l'Union, puis de sous-directeur des Affaires communautaires internes à partir de septembre 2006. Il est nommé en mars 2009 chef du service des politiques internes et des questions institutionnelles, à la Direction de l'Union européenne. M Philippe Setton est désigné Ambassadeur, Représentant de la France auprès du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne en juillet 2013.



Entretien

Entretien avec son excellence Monsieur l'Ambassadeur Philippe Setton représentant de la France au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne.

Monsieur l'Ambassadeur, vous représentez la France au Comité politique et de sécurité depuis bientôt un an, quels premiers enseignements en tirez-vous ?

J'ai connu le CoPS à sa création en 1999-2000, lors de mon premier séjour à Bruxelles. Il est aujourd'hui très différent, et pas seulement parce qu'il compte 28 délégations autour de la table. Le Comité s'est intégré dans la machinerie du Conseil et il est entré dans les mœurs. Le fait que le CoPS soit inscrit dans le traité lui-même (*NdR : article 38 TUE*) y a également contribué.

Je pense qu'il contribue, à son niveau, à l'élaboration quotidienne d'un corps de doctrine européenne en matière de politique étrangère :

- d'abord par un partage d'informations entre tous les États membres. C'est un élément important car tous ne disposent pas des mêmes moyens : on l'a vu par exemple avec la RCA où un effort particulier de sensibilisation des partenaires a été fait, à travers une information régulière sur la crise politique, sécuritaire et humanitaire qui s'est développée dans le pays à partir du printemps 2013 ;
- ensuite par la recherche et la définition de positions agrées à 28 sur les sujets d'actualité internationale. Il faut bien mesurer qu'il n'y a pas ou peu de sujets qui ne fassent pas l'objet d'échanges et, surtout, d'une position de l'Union : on le voit par exemple dans la très forte concordance des votes des États à l'Assemblée générale des Nations unies ;
- le CoPS assure enfin le « contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise ». C'est un rôle qui s'est développé au fur et à mesure de l'établissement des missions et opérations de la PSDC : on compte à ce jour une trentaine de missions européennes, dont quinze sont actuellement en cours.

Le CoPS reste une structure originale, en particulier parce qu'il échappe à ce qu'on appelle habituellement la « méthode communautaire » et que, sauf exception, il fonctionne au consensus. C'est donc aussi un lieu de négociation et un lieu de compromis. Les sujets sur lesquels nous ne parvenons pas à un accord sont finalement extrêmement rares : je n'en ai d'ailleurs pas vu depuis ma prise de fonction.

Quel rôle particulier la France tient-elle au sein de la PSDC et vis-à-vis de ses partenaires? Quels sont les axes forts de sa diplomatie dans ce domaine ?

Qu'ils partagent ou non nos vues, les partenaires reconnaissent volontiers à notre pays un rôle d'impulsion dans le domaine de la défense européenne, tant d'un point de vue politique qu'en matière opérationnelle : notre ambition pour la défense européenne est constante depuis Maastricht ; nos forces sont présentes sur de très nombreux théâtres extérieurs et, en particulier, nous participons à plusieurs missions et opérations de l'Union ; notre effort de défense demeure soutenu.

S'agissant des objectifs en matière d'Europe de la défense et de PSDC, ce sont ceux qui ont été fixés par le Livre blanc d'avril 2013, c'est-à-dire celui d'un développement de l'instrument de la PSDC, dans sa dimension tout à la fois civile et militaire, au service des intérêts essentiels de l'Union. C'est cette approche, volontairement pragmatique et concrète, qui a présidé à la préparation du Conseil européen de décembre 2013.

Comment se positionne le CoPS par rapport au Service européen pour l'action extérieure et de la « haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité », Mme Catherine Ashton ?

Le CoPS fait partie de ces organes du Conseil qui sont placés sous la présidence de représentants du Service européen pour l'action extérieure. La relation avec le SEAE est donc tout à la fois immédiate et étroite. Le CoPS est l'un des principaux clients du SEAE : pour l'essentiel, nous travaillons sur la base de propositions qui émanent du Service. Dans le même temps, le CoPS exprime la position des États vis-à-vis du SEAE qui doit rester au service des États membres et du Conseil.

S'agissant de Madame Ashton, ses principaux interlocuteurs restent naturellement les ministres. Il n'est pas rare cependant qu'elle intervienne devant le CoPS : sa dernière intervention a par exemple porté sur le dialogue entre Belgrade et Pristina et l'avenir de la mission EULEX Kosovo.

Que pensez-vous des priorités établies par les conclusions du Conseil européen de novembre 2013 en matière de PSDC ? Quelles en sont les avancées à ce stade ?

Les résultats du Conseil européen de décembre 2013 sur la PSDC ont pu susciter des commentaires nuancés. Je pense franchement que le verre est plutôt plein que vide. Nous avons évité une énième discussion philosophique sur les finalités de la PSDC. Comme nous le souhaitons au contraire, les Chefs d'État ou de gouvernement ont fixé des orientations concrètes sur les missions de la PSDC, sur les capacités et sur la dimension industrielle : pour l'essentiel, elles ont correspondu aux objectifs que les autorités françaises avaient assignés à la réunion. Au total, plus d'une soixantaine de mandats ont été donnés au Conseil, à la Commission ou à l'Agence européenne de défense.

La priorité va maintenant à la déclinaison pratique de ces orientations et à la pleine mise en œuvre de ces mandats. De fait, plusieurs travaux sont actuellement en cours : la stratégie de sûreté maritime est presque achevée ; la stratégie sur le Golfe en Guinée a été adoptée en mars et les réflexions sur le Sahel seront présentées dans les tout prochains jours ; la discussion s'engage sur le financement des missions et opérations ; l'AED a engagé les travaux sur les quatre priorités capacitaires ; la Commission vient de présenter sa feuille de route pour la mise en œuvre de la communication de juillet 2013 sur l'industrie de défense, avec, en particulier, la perspective d'une « action préparatoire » dans le domaine de la recherche liée à la PSDC.

Un point également important du Conseil européen de décembre est qu'il ne s'agit pas d'un exercice isolé, mais du lancement d'un processus qui doit faire l'objet d'un suivi régulier : il est d'ores et déjà prévu que le Conseil européen sera saisi d'un rapport d'étape en juin 2015.

Alors que l'exercice MILEX 14 s'est déroulé en mai et que l'exercice ML 14 se prépare, que pensez-vous de la politique d'exercices de l'Union européenne ? Est-elle adaptée à la réalité des crises rencontrées ?

La politique d'exercices de l'UE, qui datait de 2003, a précisément été révisée au printemps 2014 afin de l'adapter le mieux possible aux enjeux du terrain et de prendre réellement en compte la dimension de l'approche globale.

Le principe de cette nouvelle politique est d'organiser un exercice militaire (*MILEX*) chaque année et, en alternance, un exercice complexe impliquant les niveaux civils et militaires (*Multi Layer de niveau trois*) et un exercice de gestion de crise (*Multi layer de niveau 2*). C'est pour nous le minimum afin que les OHQ et FHQ puissent s'entraîner convenablement. Nous avons dû insister pour que se tienne dès 2014 un MILEX et il n'aurait pas eu lieu sans notre fort investissement, notamment en tant que nation cadre.

Dans les faits, les scénarios d'exercices sont très proches de la réalité des engagements européens en Afrique. Ils sont donc utiles, sous réserve que la phase de retour d'expérience, qui est capitale, soit réalisée convenablement et de manière aboutie.

La stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne doit être approuvée par le conseil à la fin du mois de juin 2014. Pourquoi l'UE a-t-elle souhaité se doter d'une telle stratégie ? Quelle est la place que devrait tenir la PSDC au sein de celle-ci ?

L'élaboration d'une stratégie de sûreté maritime répond à un mandat du Conseil européen de décembre 2013. Nous nous y sommes beaucoup engagés, en particulier à travers la présentation dès 2013 de plusieurs contributions écrites.

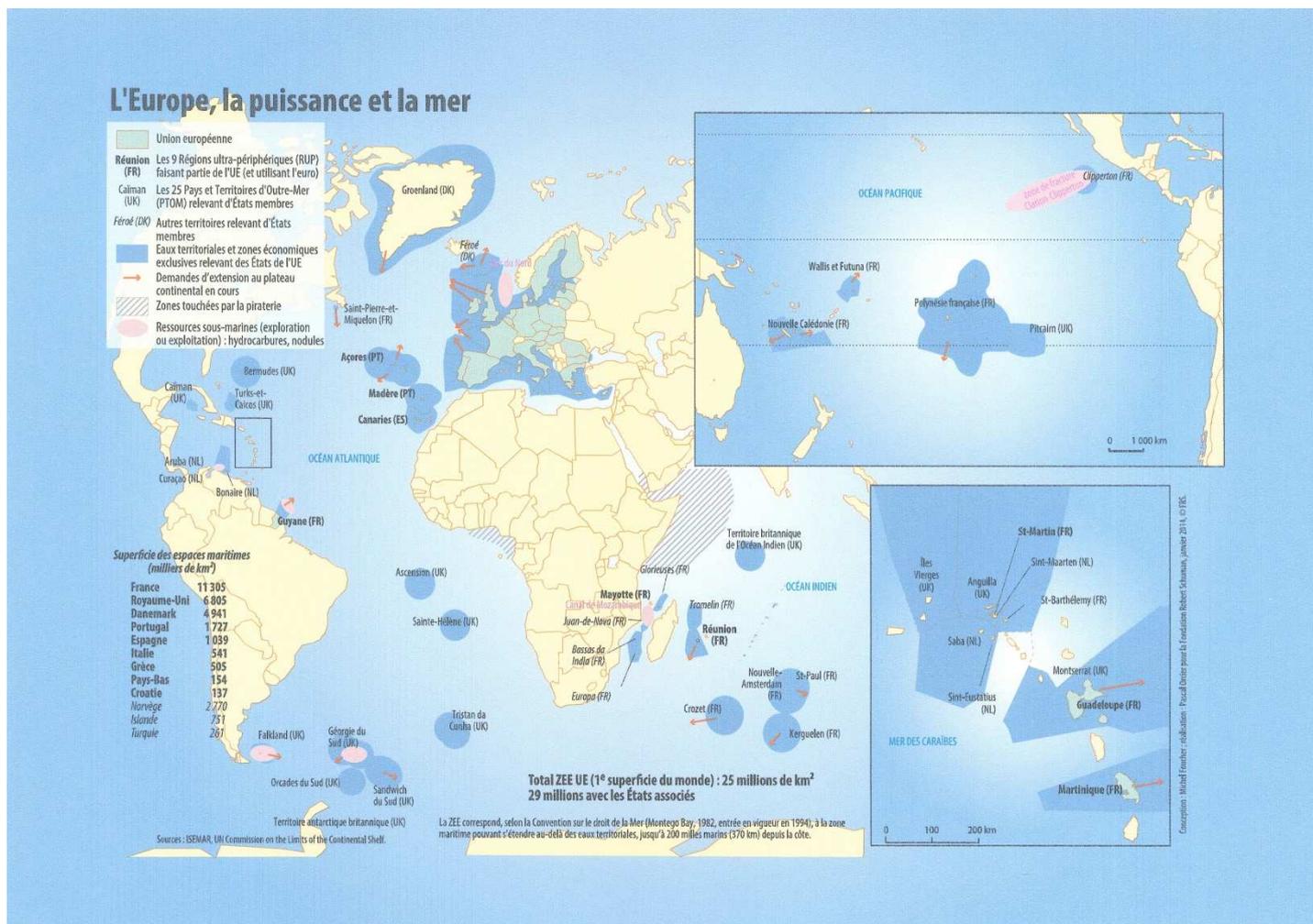
La stratégie vise d'abord à identifier les intérêts que l'Union et ses États membres ont en matière maritime : intérêts de sécurité, intérêts commerciaux, énergétiques ou bien encore environnementaux. La stratégie identifie ensuite les risques et les menaces qui pèsent sur ces intérêts. Elle fixe enfin un cadre d'action, dont la particularité est de reposer sur une approche « trans-secteurs » et la mobilisation de l'ensemble des instruments, militaires et civils, et politiques, internes et externes, de l'Union européenne et de ses États membres.

Nous avons précisément veillé à ce que la stratégie reconnaisse le rôle et la contribution de la PSDC, dans sa double dimension, civile et militaire.

Après l'adoption de la stratégie par le Conseil et son endossement par le Conseil européen, il faut travailler à sa mise en œuvre concrète. L'élaboration d'un plan d'action est l'une des priorités de la présidence italienne au second semestre : nous souhaitons dans ce cadre que la stratégie puisse se décliner en priorité en Méditerranée et dans le golfe de Guinée qui sont deux zones d'importance stratégique particulière pour les Européens.



Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE)



Zones Economiques Exclusives (ZEE) Etats de l'Union européenne

Les acteurs du domaine maritime et les marins ont attendu 4 ans une Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne. Un projet de texte a été récemment présenté aux ministres et transmis au Conseil européen des 26-27 juin.

Les conclusions du Conseil européen du 26 avril 2010, sous Présidence espagnole, prévoyaient déjà la préparation d'une telle stratégie, dans le contexte de la Stratégie européenne de sécurité, en tenant compte de la Politique maritime intégrée et de la Politique de sécurité et de défense commune.

Conformément aux conclusions du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013, la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne devait donc être finalisée et adoptée avant juin 2014 :

« (...) élaborer d'ici juin 2014 une stratégie de l'UE en matière de sécurité [sûreté] maritime, sur la base d'une communication conjointe de la Commission et de la Haute Représentante et compte tenu des avis des États membres, et d'élaborer ensuite des plans d'action pour relever les défis qui se posent dans le domaine maritime. »

Il faut noter que le rapport présenté au Parlement européen par Mme Ana Gomes, diplomate portugaise et membre du Parlement européen, le 12 juin 2013, a fortement influencé les bases de la SSMUE.

Moteur initial des États membres, Chypre et la France ont proposé des éléments sur la SSMUE courant 2013, diffusés ensuite conjointement par l'Espagne, Chypre, la Grèce et l'Italie en mars 2014.

Au même moment, la Commission et le Service européen d'action extérieure ont diffusé une communication conjointe. Elle représentait le fruit d'un exercice affiné et nécessaire de travail intersectoriel, ayant associé en particulier les DG MARE, MOVE, HOME et ENV, et le SEAE. Les axes d'approche de la communication conjointe ont ainsi structuré la SSMUE, selon les thèmes rappelés ci-dessous :

- action extérieure, notamment via la PESC et le PSDC ;
- renforcement des efforts dans le domaine de l'appréciation de situation, de la surveillance maritime et du partage d'information (*Common Information Sharing Environment* en particulier) ;
- développement capacitaire de l'UE et des États membres ;
- gestion mutuelle des risques et protection des infrastructures maritimes critiques ;
- développement de la R&T.

Le travail final d'élaboration de la SSMUE, conduit par la Grèce en groupe des Amis de la Présidence, a permis de présenter un texte marqué par quelques points forts, soutenus par la France :

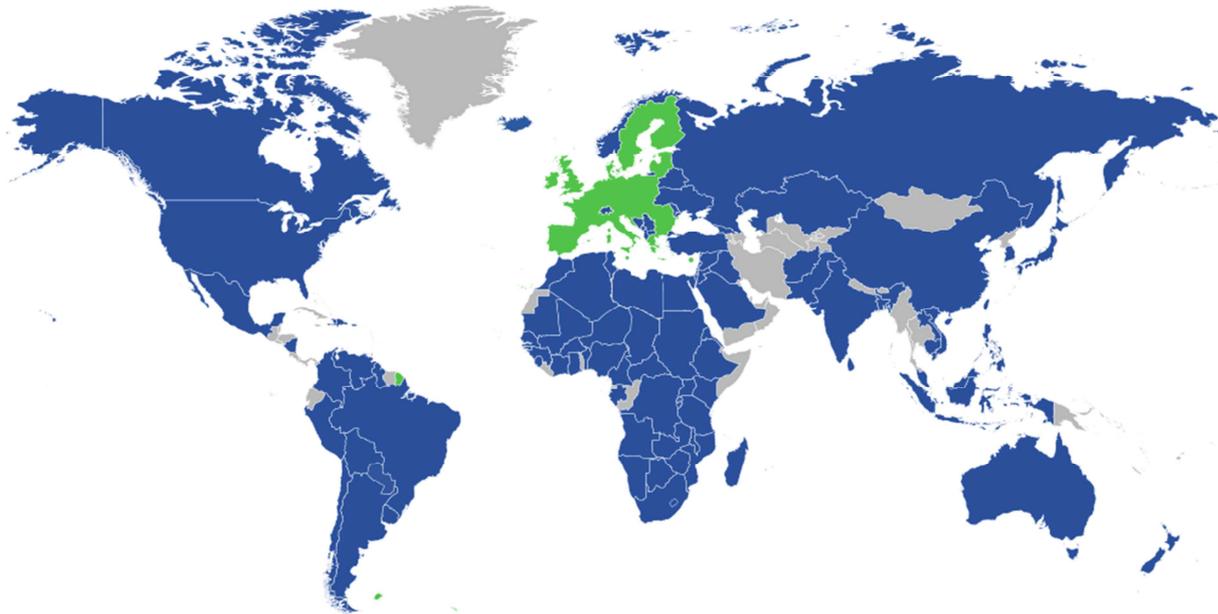
- la SSMUE découle de la Stratégie européenne de Sécurité en vue d'assurer une approche globale de l'action de l'UE et de ses États membres dans le domaine maritime global ;
- la SSMUE contribue à améliorer la complémentarité de l'ensemble des instruments et politiques militaires et civils de l'UE ;
- la SSMUE entend agir comme un document politique assurant le continuum entre sécurité intérieure et extérieure ;
- la SSMUE donne à l'UE un rôle d'acteur global dans le domaine maritime et de fournisseur mondial de sécurité, engagé pour la stabilité et la paix sur le long-terme ;
- la SSMUE reconnaît les marines militaires en tant qu'acteurs de la sûreté maritime ;
- La SSMUE rappelle l'autonomie d'action et de décision de l'UE, tenant compte d'une relation UE-OTAN, cohérente et complémentaire ;
- enfin, la SSMUE reconnaît la possibilité de déclinaison duale des résultats des programmes de R&T, dont Horizon 2020, comportant un volet dans le domaine de la sûreté maritime, sous l'égide de l'Agence européenne de défense.

La SSMUE, adoptée par le Conseil, doit maintenant se traduire par un plan d'action, préparé par la Présidence italienne, et décliné en différents volets dans une logique trans-sectorielle.

Ce plan d'action sera élaboré en groupe des Amis de la Présidence d'ici fin 2014, en vue de son adoption par le Conseil. Il sera accompagné d'éléments d'évaluation de sa mise en œuvre qui auront vocation à être régulièrement discutés dans les enceintes pertinentes du Conseil.



Les délégations de l'Union européenne



■ Union européenne
■ États accueillant une Délégation de l'Union

Copyright (C) 2000,2001,2002 Free Software Foundation, Inc. 51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a été créé suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009. L'objectif était que l'Union européenne puisse faire entendre sa voix le plus clairement possible sur la scène internationale. Pleinement opérationnel en 2010, il a intégré en 2011 les 139 délégations de la Commission ainsi que les Représentants spéciaux de l'UE. Ce réseau de délégations situées dans le monde entier constitue un véritable service de représentation diplomatique cohabitant avec ceux des États membres. Il représente les yeux, les oreilles et la voix de la Commission européenne auprès des autorités et de la population de leurs pays d'accueil.

Ces délégations ont des attributions à la fois de nature politique et administrative. Leur action est placée sous l'autorité du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au sein du SEAE : Mme Catherine Ashton. En plus de ce rôle d'ambassade de l'Union européenne, les délégations de l'Union ont également la charge de la coordination des représentations diplomatiques des États membres ainsi que de l'organisation et de l'accueil des visites que peuvent effectuer dans le pays ou l'organisation les autorités de l'Union européenne.

Pour s'abonner à la diffusion numérique :

repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr

**Rédacteur en chef:
Commandant Stéphane REIX**

Pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF :

